

# SÉANCE DU 8 JUILLET 2021

---

L'an deux mil vingt et un, le huit juillet à dix-neuf heures quarante-cinq minutes, les membres du conseil municipal se sont réunis dans la salle du conseil municipal, en séance publique ordinaire, sous la présidence de M. Denis COQUERY, Maire.

## Étaient présents :

Mme Vincenza ALU, Mme Marie-Noëlle BEAU, Mme Nelly BONIN, Mme Marie-Claude BUREAU, M. Denis COQUERY, Mme Laure GALLOIS, Mme Sandrine GAUCHÉ, M. Philippe JARRY, M. Serge LANCIEN, M. Wilfrid LAUFRAIS, M. Tony MATHEY, M. Etienne MONS, M. Alain PHILOREAU, M. Philippe POISSON, Mme Marianne POUWEROL, M. Hervé REBREGOT, M. Pascal TISSIER, Mme Nathalie TRÉFAULT

Était excusée : Mme Isabelle DEUSS qui a donné pouvoir à M. Denis COQUERY

↳ Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il faut désigner un secrétaire de séance, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales.

A l'unanimité, Mme Marie-Claude BUREAU est nommée par le conseil, secrétaire de séance.

↳ Remarque sur le compte rendu du précédent conseil : NÉANT  
Le compte rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

↳ M. le Maire, demande au Conseil Municipal de rajouter à l'ordre du jour, les deux points suivants :

- *Travaux route de Vasselay entre le panneau Fussy et le pont du moulin neuf*

- *Adhésion à la Fondation du Patrimoine*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité, de rajouter ces deux points à l'ordre du jour.

## **1°) CRÉATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT - CONTRAT DE PROJET -VOLONTARIAT TERRITORIAL EN ADMINISTRATION**

Le Conseil Municipal ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment les articles 34 et 3 II ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré ;

### **DECIDE**

De créer un emploi non permanent dans le grade d'Ingénieur Territorial, catégorie A, afin de mener à bien le projet ou l'opération identifiée suivante :

En appui du maire, déterminer par secteur de responsabilité des adjoints, les projets à mettre en œuvre pour les 5 années de la mandature.

Les principales actions :

- Piloter le dossier rénovation thermique des bâtiments, recherche de subventions et coordonner prestataires et partenaires
- Participer à l'évolution du PLU et à la mise en application du PLUI. En particulier, suivre la mise en œuvre de 4 lotissements (200 habitations) et l'évolution géographique de la zone économique.
- Lancer le projet de création d'une nouvelle salle des fêtes : du lieu d'implantation au financement, en passant par le recrutement des prestataires.

pour une durée prévisible de 18 mois soit du 1<sup>er</sup> septembre 2021 au 28 février 2023 inclus.

Le contrat prendra fin lors de la réalisation du projet ou de l'opération pour lequel il a été conclu ou, si après un délai d'un an minimum, l'opération ne peut être réalisée.

Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse lorsque le projet ou l'opération prévue n'est pas achevé au terme de la durée initialement déterminée.

La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans.

Cet agent assurera les fonctions *de chef de projet* à temps complet soit une durée hebdomadaire de service de 35 heures.

Il devra justifier d'un niveau BAC+2 au moins, des compétences en ingénierie de projets et des connaissances en matière de marchés publics.

- Que la rémunération est fixée sur la base de la grille indiciaire relevant du grade d'Ingénieur territorial, catégorie A

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'échelon 5 soit indice brut 611, indice majoré 513 du grade de recrutement.

- Que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

- De modifier le tableau des effectifs

## **2°) DÉNOMINATION VOIES ACCÈS AUX LOTISSEMENTS « LES GALANDES » et « LES MENOTS »**

M. JARRY, maire-adjoint, informe les membres présents qu'il appartient au conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues. La dénomination des voies communales, et principalement à caractère de rue, est laissée au libre choix du Conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même. Le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le maire peut prescrire en application de l'article L2213-28 du CGCT aux termes duquel « dans toutes les communes où l'opération est nécessaire, le numérotage des maisons est exécuté pour la première fois à la charge de la commune.

Il convient, pour faciliter le repérage, pour les services de secours (SAMU, pompiers, gendarmes qui ont du mal à localiser les adresses en cas de besoins), le travail des préposés de la poste et d'autres services publics ou commerciaux, la localisation GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation.

C'est pourquoi, Monsieur JARRY propose de nommer l'accès a deux nouveaux lotissements celui des « Galandes » et des « Menots ». Il propose de nommer ces voies d'accès comme suit :

Lotissement « les Galandes : *Allée Jacqueline AURIOL*

Lotissement « Les Menots » : *Allée Edith PIAF*

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, le conseil municipal, considérant l'intérêt communal que représente la dénomination d'une rue :

- Valide le principal général de dénomination et numérotation des voies de la commune,
- Valide les noms attribués soit les Allées Jacqueline AURIOL et Edith PIAF
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

### **3°) DEMANDE DE REMBOURSEMENT D'UNE FACTURE POUR FRAIS VÉTÉRINAIRES**

M. le Maire fait part aux membres du conseil d'une demande d'un administré pour le remboursement d'une facture d'un montant de 27,20 € correspondant à des frais vétérinaires sur un chat errant que la personne a pris en charge.

Celui-ci demande le remboursement de ces frais dans le cadre de la responsabilité du maire.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil à :

- 14 voix CONTRE
- 1 voix POUR
- 4 ABSTENTIONS

Refusent la demande de remboursement des frais vétérinaires.

### **4°) TRAVAUX ROUTE DE VASSELAY ENTRE LE PANNEAU FUSSY ET LE PONT DU MOULIN NEUF**

Suite aux travaux de la voirie communautaire réalisés par la Communauté de Communes Terres Haut Berry sur la route de Vasselay, Monsieur JARRY présente aux membres du conseil un devis de la société COLAS pour des travaux d'enrobé à l'émulsion afin de terminer la portion de la route, entre le panneau d'agglomération FUSSY et le pont du moulin neuf.

Le montant HT de ces travaux est de 5 139,54 € soit 6 167,45 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité accepte le devis de la société COLAS.

### **6°) ADHÉSION A LA FONDATION DU PATRIMOINE**

La Fondation du Patrimoine a pour vocation de promouvoir la sauvegarde et la valorisation du patrimoine de proximité, public et privé, par le biais d'un dispositif d'aides financières, en collaboration avec les collectivités et les services de l'Etat. Cette fondation apporte son soutien aux projets de restauration du patrimoine des collectivités au travers de différentes interventions :

- ✓ Participation au financement des travaux
- ✓ Mobilisation autour du mécénat
- ✓ Actions de sensibilisation à la sauvegarde du patrimoine auprès de la population.

L'adhésion à la Fondation du Patrimoine permet à la collectivité de bénéficier d'une aide financière et technique ainsi que des réseaux de mécènes qui la composent.

Le maire propose l'adhésion à la Fondation du Patrimoine afin de soutenir les projets de restauration de l'Eglise Saint Hilaire

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ↳ Autorise l'adhésion de la commune de FUSSY à la Fondation du Patrimoine
- ↳ Autorise le Maire à signer toutes les conventions de partenariat avec la Fondation du Patrimoine ainsi que les conventions de mécénat avec les partenaires pressentis

## **INFORMATIONS DIVERSES**

### **Intervention de Denis COQUERY, Maire**

Vente du terrain aux Champs de Pommiers (ancien centre d'enfouissement technique) : signature de l'acte de cession le 16 juillet à 14 h 00 chez le notaire.

### **Intervention de Philippe JARRY, Maire Adjoint**

Rapport du comité syndical d'AGGLOBUS.

### **Intervention de Sandrine GAUCHE, maire adjoint**

➤ Les associations « bols chantant » et de « tai chi » ont demandé la possibilité d'avoir une salle et des créneaux horaires pour donner des cours. Réponse favorable pour l'installation de ces deux activités.

➤ Demande d'une association qui organise des ateliers d'improvisation théâtrale, de donner des cours sur la commune. Réponse en cours de réflexion en attente des mesures du COVID.

### **Intervention de Philippe POISSON, Maire-Adjoint**

➤ Le micro tracteur est en panne, 7 000 € de réparation. Dans l'attente, une tondeuse ISEKI a été louée pour terminer les travaux d'entretien des espaces verts (25 € l'heure). Suite à cet incident, 3 devis ont été demandé pour l'acquisition d'un micro tracteur.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **Nelly BONIN**

- Effectif pour la prochaine rentrée scolaire et éventuellement si fermeture de classe ?
- ☞ *123 enfants d'inscrits et pas de fermeture prévue pour cette année scolaire 21/22.*

### **Vincenza ALU**

- Un marché semi nocturne est-il toujours à l'ordre du jour
- ☞ *Toujours d'actualité, est en cours d'élaboration*

➤ Dans le cadre du Service National Universel, pourquoi ne pas proposer à des jeunes de donner des cours pendant l'aide aux devoirs ?

☞ *A voir*

**Serge LANCIEN**

➤ Remerciements pour l'entretien des allées du cimetière.

**Marie-Claude BUREAU**

➤ Les toilettes handicapées au bâtiment sportif sont difficiles à ouvrir.

☞ La réparation sera demandée aux agents.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 20 h 10

Le Maire,

Les membres